

Philippe MEUNIER
Député du Rhône

Meyzieu, le 3 septembre 2010

Communiqué de presse

OBJET : « Braquage d'Uriage », une libération dangereuse

La justice libère un homme de 25 ans, déjà condamné à plusieurs reprises, mis en examen pour vol à main armée et tentative d'homicide volontaire sur agent de la force publique.

Cette même justice maintient en prison un septuagénaire pour avoir tiré sur deux cambrioleurs à l'intérieur de son domicile.

Visiblement, certains juges n'ont pas la même notion de l'ordre public que le peuple souverain.

La séparation des pouvoirs ne doit pas faire oublier que la justice engage aussi sa responsabilité vis-à-vis des Français.

Faudrait-il élire ces juges pour qu'ils assument les conséquences de leurs actes ?